

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société 1.2..3...COURTIETRS§

SARL au capital de 100 €

Siège social : 5173 route de la luce 40460 sanguinet

RCS Mont de Marsan n°987357969

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société 1.2..3...COURTIETRS§

SARL au capital de 100 €

Siège social : 5173 route de la luce 40460 sanguinet

RCS Mont de Marsan n°987357969

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 14 heure l'associe unique de la société à forme une assemblée générale extraordinaire au siège social.

Ordre du jour :

Modification de l'objet social.

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article [numéro] des statuts relatif à l'objet social, comme suit :

Ancien texte :

Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, Assistanat et Gestion comptabilité

administratif particulier et entreprise, L'activité de conseil en investissement et placement lie est lie a mon activité de mandataire en

Opération de banque et service de paiement

Nouveau texte :

Courtage en opérations de banque et services de paiement

Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, Assistanat et Gestion comptabilité

Administratif particulier et entreprise, L'activité de conseil en investissement et placement lie est lie a mon activité de mandataire en

opération de banque et service de paiement

Cette modification prend effet à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 h 10 .

Fait à Sanguinet le 17 avril 2025

Signatures :

